

## Autorisation de séjour à but non lucratif et accès aux traitements antirétroviraux



Certaines personnes étrangères qui migrent en Espagne le font avec un permis de séjour à but non lucratif. Cette autorisation leur permet de résider légalement en Espagne, mais ne leur permet pas de travailler. Les personnes disposant de ce type d'autorisation se demandent souvent si elles peuvent accéder au système de santé publique en Espagne.

En réalité, **le permis de séjour sans but lucratif ne donne pas droit à l'accès au système public de santé.**

Ce type d'autorisation exige que la personne migrante souscrive une assurance maladie publique ou privée auprès d'une compagnie d'assurance autorisée à opérer en Espagne. C'est donc à cette assurance qu'elle doit s'adresser au cas où elle aurait besoin de recevoir des soins de santé pendant son séjour dans le pays.

Étant donné que **la plupart des assurances maladie privées n'incluent pas de prestations pharmaceutiques ou de couverture pour les maladies préexistantes**, il arrive souvent que les ressortissants étrangers

séropositifs et résidant sans but lucratif ne puissent pas utiliser leur assurance pour obtenir des médicaments antirétroviraux. Dans ce cas, l'alternative est d'acheter les médicaments contre le VIH.

Le traitement antirétroviral ne peut pas être obtenu dans les pharmacies locales, car en Espagne il s'agit d'un médicament qui n'est délivré que dans les hôpitaux, sur ordonnance et après consultation d'un médecin spécialiste qui prescrira le médicament. Par conséquent, **les personnes vivant avec le VIH et résidant sans but lucratif doivent se rendre à l'hôpital le plus proche, qu'il soit public ou privé, et indiquer à la réception qu'elles ont besoin d'un accès aux médicaments antirétroviraux ou qu'elles souhaitent être examinées par un médecin spécialisé dans les maladies infectieuses.**

À partir de ce moment, vous devrez recevoir les indications appropriées pour être vu par un médecin, qui demandera les analyses correspondantes et, enfin, prescrira le traitement antirétroviral approprié. **À l'hôpital, vous serez traité comme un patient privé et vous devrez assumer le coût des soins de santé reçus**, y compris le traitement antirétroviral fourni. La facturation des soins de ces patients sera effectuée par les administrations des centres de santé respectifs, sur la base des coûts réels.

### SUBVENCIONA



Generalitat de Catalunya

Salut / Agència de Salut Pública de Catalunya



Àrea d'Iguatallat i Sostenibilitat Social



### COLABORA



**gt** grupo de trabajo sobre tratamientos del VIH  
ENTIDAD DECLARADA DE UTILIDAD PÚBLICA  
ONG DE DESARROLLO



¿TIENES DUDAS SOBRE EL TEMA? PREGÚNTANOS

Tel. 93 458 26 41

#### Descargo de responsabilidad

La información contenida en esta ficha no pretende sustituir la recibida por el médico. Las decisiones referentes a la salud siempre deberían tomarse tras consultar con los profesionales sanitarios. La información médica puede quedar desactualizada con rapidez.

Si te surge alguna pregunta tras leer esta ficha, te aconsejamos hablar con tu médico o enfermera o llamar a gTt-VIH, al 93 458 26 41, para comprobar si existe alguna novedad relevante al respecto.

[www.gtt-vih.org](http://www.gtt-vih.org)

SI TE HA PARECIDO ÚTIL E INTERESANTE EL CONTENIDO, COMPÁRTELO.

